



Décomptes des congés payés

Par **ceciliab**, le **18/02/2009** à **18:03**

bonjour,
nous sommes sur un protocole d'annualisation sur la base de 35h avec un jour de repos tous les 15j jusqu'à présent notre employeur dans le cas ou l'on posait des congés payés sur une semaine à 4j nous déduisait seulement les jours travaillés depuis peu il a décidé de nous décompter 5j sur une semaine à 4j avec un jour de repos et ce ne serait pas légal pourriez vous me le confirmer
merci à vous

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:42**

Bonjour,

Il faut vous reporter à votre accord d'annualisation , qui cadre le droit.
Vous pouvez simplement demandé au signataire(s) de l'accord de vous expliquer , et de faire respecter l'accord , si tel n'est pas le cas.